

Mairie de Melleran

10 Route de Chef-Boutonne

79190 MELLERAN

☎ : **05.49.29.83.07**

☎ : **05.49.29.61.52**

Mail : mairie-melleran@paysmellois.org

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Septembre

L'an deux mil dix-huit,

Le 7 Septembre 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien, 1^{er} Adjoint du fait de l'absence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : MERCIER S, BAILLARGE I, COWLES K, STONE A, CAHIER Ch, REVRANCHE MF, DELAIRE F, AIRVAULT JL, VIDAULT W, MORIN H.

REPRESENTÉS :

ABSENTS : AUBIN J, LANGLAIS J Ch, RENAUD F.

SECRÉTAIRE : BAILLARGE I.

Objet : Procès-verbal du 4 Juillet 2018.

Le procès-verbal du 4 Juillet 2018 est validé à l'unanimité.

Objet : Prise de nouvelles compétences par la Communauté de communes Mellois en Poitou.

M. le Président de séance informe que la communauté de communes Mellois en Poitou a décidé d'exercer les compétences facultatives suivantes :

-petite enfance et enfance jeunesse

-Temps d'activités Périscolaires et restauration scolaire

-Sites, circuits et équipements touristiques

-Transports

-Bâtiments liés à un service public

-Action de promotion et de développement territorial : soutien du tissu associatif et participation financière pour les associations ayant un rayonnement communautaire défini dans le cadre du règlement d'intervention ou le cas échéant, de conventions d'objectifs triennales

-Gestion du Pays d'Art et d'Histoire

Et de restituer les compétences facultatives suivantes :

-Fourrières animales

-Transports publics non urbains de la communauté cantonale de Celles-sur-Belle aux communes.

Le conseil doit se prononcer quant à cette prise de compétences facultatives.
Après délibération le conseil est favorable à ce transfert.

Objet : Convention de mise à disposition de services et de remboursement des frais nécessaires à l'exercice de compétence scolaire entre la commune et la communauté de communes Mellois en Poitou.

Le 1^{er} Adjoint fait part à l'assemblée que la Communauté de Communes propose une convention concernant les petits travaux dans les écoles : l'école peut faire la demande directement à la mairie. L'intervention de la commune sera remboursée par la communauté de communes à raison de 20€ de l'heure ainsi que le montant des fournitures. (Un maximum de 160 heures par an plus 40 heures pour les espaces verts, 1000€ TTC pour les fournitures par an et par école plus 800€ TTC par classe)

Après délibération le conseil approuve cette convention et mandate Le 1^{er} Adjoint pour la signer.

D'autre part concernant l'école, il est demandé qu'un courrier de relance au sujet de l'état du mur de la maternelle soit adressé à la Communauté de Communes.

Objet : Adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au syndicat des Vallées du Clain Sud

Le 1^{er} Adjoint avise le conseil que le syndicat des Vallées du Clain Sud exerce la compétence GEMAPI sur la Vienne et aura pour vocation de gérer le bassin du Clain situé sur le territoire communautaire, constitué du bassin de la Dive Sud et de la Bouleure, la communauté de communes doit signer une convention pour entrer dans ce syndicat.

Après délibération le conseil est favorable pour cette adhésion.

Objet : Voirie

-Devis PATA choix du prestataire

M. le Président de séance informe l'assemblée que pour le point à temps 3 devis ont été reçus : la quantité retenue étant de 15 Tonnes.

Le montant du devis de l'entreprise BARRE s'élève à 13 950€ TTC, celui de l'entreprise BERNARD à 20 700€ TTC et celui de l'entreprise COLAS à 13 410 €TTC

Après étude, le conseil retient le devis de l'entreprise BARRE s'élevant à 13 950€ TTC étant donné que la réalisation est manuelle pour la qualité et la proximité.

-Devis sablage chemins pour championnat auto sport

M. le Président de séance informe que cette année a lieu au terrain de l'Auto Sport une course autos au niveau National et qu'il y aurait lieu de remettre en état un des chemins d'accès à ce terrain à savoir « l'ancienne ligne ». Il est proposé de refaire les passages de roues et une réfection complète sur le chemin de Ruffec. 1 seul devis a été reçu dans les temps sur 2 demandés.

Le montant du devis de l'entreprise BARRE s'élève à 8 184.96€ TTC (celui de l'entreprise BERNARD est de 2017 et ne correspond pas à la zone)

Après étude, le conseil retient le devis de l'entreprise BARRE s'élevant à 8 184.96€ TTC

-Marché débernage

M. le Président de séance informe que 3 devis ont été demandés :

Le montant du devis de l'entreprise BOUIN s'élève à 5 723€ HT, celui de l'entreprise BERNARD à 6 405.30€ HT et celui de l'entreprise à RICHE 6180.25€ HT

Après étude, le conseil retient le devis de l'entreprise BOUIN s'élevant à 5 723 HT avec début des travaux au 1^{er} Octobre

Objet : Renouvellement bail Mme GASCHARD

Le 1^{er} Adjoint notifie au conseil que le bail d'habitation de M. RAGOT et Mme GASCHARD prend fin le 14 Octobre 2018. Il propose de renouveler le bail au profit de Mme GASCHARD pour une durée de 6 ans (la commune étant une personne morale).

Le conseil est favorable au renouvellement de ce bail à compter du 15 Octobre 2018 sous réserve que la locataire fournisse les diverses assurances et attestations et fixe le montant du loyer à 467.23€.

Objet : SEOLIS travaux transformateur

Le Président de séance fait savoir que, dans le cadre des travaux pour le transformateur qui va être implanté à proximité de l'ancienne carrière de Melleran, SEOLIS nous sollicite pour conclure une convention au niveau du chemin du moulin chemin pour effectuer des tranchées pour passer les câbles.

Après délibération le conseil est favorable et mandate le 1^{er} Adjoint pour signer ladite convention.

Pour information le permis de construire a été déposé en juillet. La mise en service est prévue pour avril 2019.

Objet : Subventions

-AUTO SPORT

Le 1^{er} Adjoint rappelle que cette année a lieu au terrain de l'Auto Sport une course autos au niveau National et que l'association a mis aux normes le terrain entre autre en investissant dans l'achat de glissières de sécurité à hauteur de 2 280€. A ce titre l'association demande une subvention à la commune.

Après délibération le conseil décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800€, par rapport au championnat de France des 22 et 23 Septembre 2018.

-UFOLEP

Le 1^{er} Adjoint informe que l'UFOLEP organisateur du Championnat National de Poursuite sur Terre a demandé une subvention auprès de la Communauté de Communes à hauteur de 1000€. Demande à laquelle la communauté n'a pas donné suite.

L'UFOLEP demande à présent une subvention auprès de la commune.

Après délibération le conseil décide de ne pas attribuer de subvention et souhaite privilégier l'association communale de l'Auto Sport.

Objet : Indemnité Eglise année 2018

Le Président de séance rappelle que l'indemnité pour l'ouverture et la fermeture de l'église pour l'année 2017 s'élevait à 350€. Il propose de voter le même montant pour 2018. Le conseil est favorable.

Objet : Cimetière

Le 1^{er} Adjoint fait part au conseil que les travaux concernant les piliers vont reprendre le 17 Septembre et que la grille est prête. D'autre part l'extension du columbarium a été réalisée.

Concernant le terrain qui jouxte le cimetière et appartenant à M. THEBAULT, ce dernier ne souhaite pas le vendre au prix du terrain agricole. Le conseil n'est pas intéressé.

Objet : Commission sociale

Le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée que la commission sociale a étudié un dossier d'aide financière pour Mme INGRAND. Après exposé, le conseil est favorable pour un dépannage ponctuel pour payer sa facture d'électricité à hauteur de 150€.

Objet : Fusion des communes

Le Président de séance fait part au conseil que la commune a reçu un courrier de la commune de Sauzé-Vaussais et Montalembert informant de leur rapprochement en demandant aux communes du canton de Sauzé-Vaussais leur avis. Depuis la réception de ce courrier le regroupement des deux communes n'est plus à l'ordre du jour.

Contact pris avec les communes suivantes au sujet des fusions de communes :

-La commune d'Alloinay : la nouvelle commune gère de la fusion récente avec les Alleuds à voir peut être dans le futur

-les communes d'Ardilleux, Bouin, Hanc, et Piuossay : la fusion est prévue au 1^{er} janvier 2019 et elles souhaitent travailler ensemble pour l'instant.

-La commune de Lorigné, si elle devait avoir à fusionner serait ouverte aux discussions avec Melleran

-La commune de la Chapelle-Pouilloux serait ouverte à la fusion de communes

Il est demandé un débat pour avoir un avis du conseil sur sa position quant à la fusion des communes.

Objet : Exonérations fiscales gîtes dans les ZRR

Le Président de séance informe que les meublés de touristes en zone de revitalisation rurale peuvent bénéficier d'une exonération fiscale si la commune délibère en ce sens.

Après délibération, le conseil décide de ne pas exonérer les meublés de touristes car il y a peu de locaux concernés et donc pas d'impact économique significatif par rapport au tourisme.

Objet : Défibrillateur

Le 1^{er} Adjoint avise le conseil que la commune organise une formation pour l'utilisation du défibrillateur le 8 Novembre au matin en collaboration avec le centre de secours de Chauray à destination des agents communaux et élus entre autres.

Questions diverses

Une note concernant la marche à suivre en cas d'alerte météorologique rouge est distribuée aux conseillers.

Stade

Le Club de foot FC boutonçais a refait le carrelage des vestiaires

Un devis pour l'assainissement du stade a été demandé.

Le Club de foot de Limalonges viendra jouer tous les dimanches à partir du 23 septembre jusqu'à fin décembre.

Réserve incendie

Il y a un trou dans la bâche de la réserve incendie des grolles qui n'est pas réparable. Prospection en cours pour une nouvelle réserve incendie.

Eglise

La signature du marché avec l'architecte pour l'étude des peintures de l'église se signe le 19 Septembre 2018.

Salle des fêtes

La remise des offres pour les travaux d'extension de la cuisine de la salle des fêtes est fixée au 24 Septembre à 16H.

Journées Européennes du patrimoine

Lors des Journées Européennes du patrimoine du 15 Septembre il y aura une animation par Nathalie Gaillard du Pays Mellois et un point sur les peintures sera fait par l'association des amis du patrimoine

Le 1^{er} Adjoint.